

# RECHERCHE DE LOGEMENT

## Conseils pour éviter les arnaques



### 1 Avant l'arrivée en France

- Ne jamais payer pour accéder à une liste de logements
- Ne jamais envoyer d'argent à un particulier avant votre arrivée
- Méfiez-vous des offres trop intéressantes pour être vraies
- Vérifiez que le logement existe réellement (à l'aide de Google Maps)
- Ne pas envoyer de documents personnels (risque d'usurpation d'identité).  
Préférez la remise en main propre de votre dossier lors de la visite du logement

### 2 A l'arrivée en France

- Visitez le logement avant toute transaction
- Pas de paiement en « mandat cash », privilégiez un paiement traçable.  
Si paiement en espèces, demander un reçu signé
- La seule somme d'argent qui peut être exigée est un mois de loyer + caution  
(2 mois de loyer maximum). Aucune somme supplémentaire ne doit vous être demandée
- Le contrat de location doit être à votre nom et indiquer toutes les mentions obligatoires  
(voir [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35109/1\\_0?idFicheParent=F920#1\\_0](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35109/1_0?idFicheParent=F920#1_0)).  
Dans le cas contraire vous n'aurez aucun droit ni garantie (vous pourrez être expulsé sans préavis)

**Important :** Si votre nom n'apparaît pas sur le bail, vous ne pourrez pas recevoir l'aide au logement (CAF)

Si vous avez le moindre doute, contactez-nous sur [welcomedesk@liste.parisnanterre.fr](mailto:welcomedesk@liste.parisnanterre.fr)